

Session II: Les groupes organisés et leurs nouveaux modes de communication

« Cybercriminalité »

Mag. Herwig Lenz, Bureau fédéral de la police judiciaire, Chef du Service de prévention de la criminalité et de soutien aux victimes

Résumé

La délinquance sur internet – En quoi consiste-t-elle ?

La délinquance sur internet englobe des « infractions classiques » commises au moyen d'internet et des infractions propres aux nouvelles technologies en ligne.

Cette forme de délinquance recouvre donc une large gamme d'activités criminelles : attaques de pirates informatiques contre des banques de données, fraude, pornographie infantine ou harcèlement en groupe (*mobbing*), par exemple.

La stratégie de lutte contre la cybercriminalité du ministère fédéral de l'Intérieur

La sécurité ne peut être améliorée que si toutes les parties prenantes s'unissent pour atteindre cet objectif. La lutte contre la délinquance sur internet est donc une priorité pour les services de police de tous niveaux :

C'est une priorité depuis les commissariats, au niveau des provinces, jusqu'au centre de compétences en matière de lutte contre la cybercriminalité (le « C4 »), qui est le service central de coordination et de collecte des données au niveau national.

A l'automne 2011, 300 policiers spécialisés dans la lutte contre la délinquance sur internet, venus de toutes les provinces et travaillant dans des structures locales ou régionales, ont reçu une formation concernant spécialement les infractions contre les biens. Cette formation, qui s'appuyait sur des exemples pratiques, traitait les aspects

suivants : législation, protection des données, questions liées à l'informatique, dangers et menaces, et options stratégiques.

Exemples de problèmes :

- Le vidéolynchage (*happy slapping*) : agression gratuite d'une personne, dont la réaction est ensuite filmée avec un téléphone portable ; la vidéo est envoyée à des amis ou diffusée sur une plate-forme internet.
- L'intimidation par internet (*cyberbullying*) ou le harcèlement en groupe par internet (*cybermobbing*) : le fait de porter préjudice à une personne ou de la discréditer, au moyen de rumeurs, de courriels agressifs, de photos truquées ou de fausses contributions à des forums, par exemple, pour la réduire au désespoir.
- Les atteintes au droit d'auteur : téléchargement illégal de musique, de films, de jeux, etc.
- La communication par internet, le bavardage en ligne (*chat*) : qui est l'interlocuteur ?
- L'information : violence, instructions sur la manière de fabriquer une bombe, etc.

« Les enfants d'abord »

Il est indispensable que les enfants bénéficient très tôt d'actions d'information et de prévention pour devenir des adultes prudents, responsables et conscients des problèmes (importance de l'éducation aux médias). Le meilleur moyen de prévention est la communication avec les jeunes.

Le projet « Click & Check » a déjà été mis en œuvre avec succès au niveau de la police dans certaines provinces. Dans le cadre de ce projet, des policiers spécialement formés, appartenant à la direction régionale de la police, interviennent dans les établissements scolaires. Leur mission est d'informer les adolescents, de leur expliquer pourquoi il peut être dangereux de diffuser des vidéos, et de leur faire

connaître la législation. En Haute-Autriche, ce sont ainsi plus de 900 adolescents qui ont été formés et informés en 2010 et 2011.

Ce projet doit être étendu à toutes les provinces autrichiennes en 2012/2013. Des policiers spécialement formés aux technologies d'internet donneront des conférences et viendront discuter avec les élèves dans les classes, ou dans le cadre d'ateliers et d'autres manifestations ; ces policiers pourront aussi être contactés en cas de problème.